

# MOMENTS CLÉS DE L'HISTOIRE AUTOCHTONE

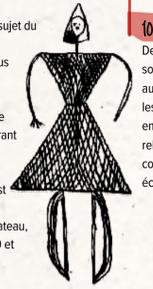
Cette ligne du temps accompagne le guide pédagogique *Perspectives autochtones de l'histoire du Canada*, qui comprend des plans de leçons et des activités de classe basées sur les concepts de la pensée historique. Téléchargez-le au [education.historicacanada.ca](http://education.historicacanada.ca).

Note : Cette chronologie présente des éléments clés et des développements de l'histoire autochtone dans ce qui est maintenant le Canada, des temps immémoriaux jusqu'à aujourd'hui. Bien qu'elle ne puisse offrir une couverture complète, elle fournit un large aperçu chronologique afin de soutenir les éducateurs et les élèves.



## Introduction

Les peuples autochtones racontent leurs propres histoires au sujet des origines du monde et de leur place au sein de celui-ci; ils affirment tous que leurs ancêtres remontent à des temps immémoriaux. En même temps, il existe des débats archéologiques considérables au sujet du moment où les humains sont venus pour la première fois en Amérique du Nord, la pensée dominante suggérant des vagues d'immigration venues du nord-est de l'Asie, par pont terrestre ou par bateau, il y a entre 30 000 et 13 500 ans.



**18 000–10 000 AEC**  
Preuves archéologiques irréfutables d'occupation humaine dans la moitié nord de l'Amérique du Nord, incluant la vallée de la rivière Tanana (Alaska), Haida Gwaii (Colombie-Britannique), Vermilion Lakes (Alberta), et Debert (Nouvelle-Écosse).

**10 000–2 000 AEC**  
Des peuplements et des communautés sont présents partout dans ce qui est aujourd'hui le Canada. D'une côte à l'autre, les peuples autochtones s'adaptent à leur environnement et établissent des pratiques religieuses, artistiques et littéraires complexes, ainsi que des structures économiques, politiques et sociales.

**1871–1921**  
Les 11 traités numérotés sont signés par le gouvernement canadien et des nations autochtones. Ces traités, toujours controversés et contestés aujourd'hui, permettent le développement et la colonisation par les blancs sur de grandes étendues traditionnellement autochtones en échange d'un système de réserves (terres des traités), un paiement en argent, l'accès à des outils agricoles et des droits de chasse et de pêche. Les aînés remarquent que l'intention et l'esprit initiaux des traités ont été ignorés.

**2000–200 AEC**  
Les groupes autochtones de la côte ouest établissent des camps sédentaires, des chefferies hiérarchiques et des communautés stratifiées. Tous possèdent un gouvernement identifiable, des traditions intellectuelles, des pratiques spirituelles et éducatives, et des outils sophistiqués.

**v. 1450**  
La **Confédération Haudenosaunee** (Ligue iroquoise), organisée par **Dekanehwideli** (le Pacificateur) et **Hiawatha**, essaie de fournir des moyens pacifiques et diplomatiques pour résoudre les disputes entre les membres des nations de la région des Grands Lacs.

**v. 1500**  
Le nombre d'Autochtones habitant dans ce qui allait devenir le Canada est estimé entre 200 000 et 500 000 personnes, bien que certaines évaluations croient qu'il s'agirait plutôt de 2,5 millions de personnes, et qu'entre 300 et 450 langues parlées.

**v. 1600**  
La ceinture **wampum** à deux rangs (Kaswenhata) établit la **Chaîne d'alliance**, une série de traités entre la confédération Haudenosaunee et les représentants européens. Les deux parties acceptent de travailler envers la paix ainsi que la souveraineté économique, politique et culturelle; des échanges de cadeaux honorent des promesses et renouvellent les alliances.

**1615**  
Les premiers missionnaires européens (les **recollets**, et plus tard les **jesuites**) arrivent afin de convertir les populations autochtones au catholicisme.

**1701**  
Trois douzaines de groupes autochtones et le gouvernement colonial français signent la **Grande paix de Montréal**, forçant des relations pacifiques qui mettent fin à près de cent ans de guerre entre les Haudenosaunee et les Français (et leurs alliés autochtones).

**1754–1763**  
La **guerre de Sept Ans** commence en Amérique du Nord. Les hostilités entre les Français et les Anglais se concentrent en Europe (commençant en 1756), mais le combat pour le contrôle de l'Amérique du Nord, avec des alliés autochtones des deux côtés, commence en 1754.

**1763**  
Le roi George III d'Angleterre déclare un dominion sur l'Amérique du Nord à l'est des Appalaches. Cette **Proclamation royale** offre une reconnaissance limitée des droits territoriaux des communautés autochtones et fournit des lignes directrices pour la négociation des traités sur une base nation à nation.



**1791**  
Le chef **Haida** Koyah organise la première de plusieurs attaques sur les Britanniques, qui avaient commencé des explorations côtières dans le cadre d'un commerce de fourrure émergent sur la côte ouest.

**1812–1814**  
La **guerre de 1812** voit des dizaines de milliers d'Autochtones se battre pour leurs terres, indépendance et culture comme alliés de la Grande-Bretagne ou des États-Unis. En Amérique du Nord britannique, la Confédération de l'Ouest, menée par **Tecumseh** et **Tenskwatawa**, joue un rôle crucial dans la protection du Haut et du Bas-Canada pendant l'invasion américaine. À la fin des hostilités, près de 10 000 Autochtones sont morts de blessures ou de maladie. Le **Traité de Ghent**, qui devait rendre aux peuples autochtones affectés par la guerre « toutes leurs possessions, leurs droits et privilèges », est ignoré.



**1828**  
L'**Institut mohawk** ouvre ses portes à Brantford, au Haut-Canada (Ontario) comme école de jour pour les garçons de la réserve des Six Nations. En 1831, elle commence à fonctionner comme **pensionnat indien**, ayant comme but d'assimiler les enfants autochtones. Il s'agit du modèle précurseur d'un système plus élaboré de pensionnats indiens.

**1969–1970**  
Un **livre blanc** sur affaires autochtones propose l'abolition de la *Loi sur les Indiens*, du statut d'Indien et des réserves, transférant la responsabilité des affaires autochtones aux provinces. En réponse au document, le chef cri **Harold Cardinal** écrit un « **livre rouge** » demandant la reconnaissance de peuples autochtones comme des « citoyens plus » (*Citizens Plus*). Le gouvernement retire sa proposition suite à une opposition considérable des organismes autochtones.

**1971**  
L'Inuit Tapirisat du Canada, renommée **Inuit Tapiriit Kanatami** en 2001, est fondée en tant qu'organisation nationale se battant pour l'autonomie gouvernementale et le bien-être social, économique, environnemental, politique et de santé des Inuits au Canada, ainsi que la préservation de leur langage et de leur histoire.

**1867**

L'**Acte de l'Amérique du Nord britannique** crée le Dominion du Canada. La responsabilité coloniale envers les peuples autochtones est transférée au nouveau gouvernement fédéral sous le ministère de l'Intérieur.



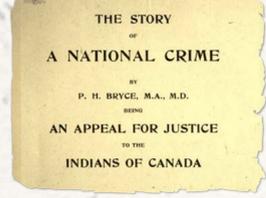
**1880**  
Un amendement à la **Loi sur les Indiens** prive les femmes autochtones de leurs droits et pouvoirs en déclarant qu'une femme autochtone « cesse d'être Indienne, sous toute forme, lorsqu'elle marie tout homme qui n'est pas un Indien, ou un Indien hors traité ».

**Années 1860–1900**  
Les Inuits de partout l'Arctique souffrent de malnutrition et de famine alors que le nombre de mammifères marins, sur lesquels ils comptent pour se nourrir, disparaît sous la pression de la pêche par les baleiniers européens, qui introduisent également de nombreuses maladies.

**1914–1918**  
Entre 4 000 et 6 000 autochtones s'enrôlent dans les Forces armées canadiennes durant la **Première Guerre mondiale**, mais ils n'ont pas droit aux prestations aux vétérans après leur retour, malgré avoir gagné de nombreuses médailles militaires, comme celles de **Francis Pegahmagabow** (en haut).



**1922**  
L'*Histoire d'un crime national* (*The Story of a National Crime*), publié par le Dr **P.H. Bryce**, médecin-chef du ministère des Affaires autochtones du Canada, affirme que la santé des peuples autochtones est ignorée dans les **pensionnats indiens** et les **hôpitaux indiens**, une violation des promesses des traités.



**1951**  
Le lobbying autochtone mène à des amendements à la **Loi sur les Indiens** qui donnent aux conseils de bande élus plus de pouvoirs, donnent aux femmes autochtones le droit de voter dans les élections de bande et lève l'interdiction de pratiquer le potlatch et les danses du soleil. Certains soldats qui se sont battus aux côtés d'hommes et de femmes autochtones durant la Deuxième Guerre mondiale soutiennent ces changements.

**1954**  
Elsie Marie Knott devient la première femme chef d'une Première Nation au Canada lorsqu'elle est élue pour diriger la Première Nation Anishnabewé (Ojibwé) Curve Lake près de Peterborough, en Ontario. Elle demeure en poste pendant 16 ans.

**Années 1950 et 1960**  
Des chiens de traîneau sont tués dans le cadre du massacre des chiens de traîneau, une initiative d'assimilation du gouvernement pour forcer les Inuits au nord du Québec à abandonner leur mode de vie nomade et pour les forcer à s'éloigner de leurs terres traditionnelles.

**Années 1960–1980**  
Des milliers d'enfants autochtones sont enlevés à leurs familles et communautés par des travailleurs sociaux des gouvernements fédéral et provinciaux et placés en familles d'accueil ou adoptives, souvent avec des familles non autochtones. Le nombre d'enfants enlevés durant la **rafle des années soixante** varie selon la province, mais la pratique est fréquente dans les Prairies. Le processus est traumatisant pour les parents et laisse plusieurs enfants avec un sentiment d'identité culturelle perdue.



**1973**  
La Cour suprême du Canada confirme que les peuples autochtones possédaient des titres fonciers avant la colonisation européenne, que ces titres existaient au sein de la loi, et qu'ils sont toujours valides, à moins d'avoir été spécialement éliminés. Nommé en l'honneur du chef **Nisga'a Frank Calder**, l'**affaire Calder** force le gouvernement à adopter de nouvelles politiques afin de négocier les revendications territoriales qui ne sont pas couvertes par les traités.

**1857**

L'**Acte pour encourager la civilisation graduelle** est adopté par la Province du Canada pour encourager l'assimilation des peuples autochtones aux valeurs euro-canadiennes. Les hommes autochtones de plus de 21 ans « suffisamment avancés » dans leur éducation peuvent s'émanciper et recevoir 50 acres de terres. Peu de gens se sont prévalent de cette offre, en partie parce qu'ils doivent renoncer à leurs droits des traités.



**1869–1870**  
La **résistance de la rivière Rouge** voit les **Métis** et leurs alliés des Premières Nations défendant la colonie de la rivière Rouge d'une tentative du gouvernement fédéral de transférer la **Terre de Rupert** au Canada sans consultation. Craignant un délugé de colons et désirant protéger leur langue et leur culture, les Métis, menés par **Louis Riel**, établissent un gouvernement provisoire afin de coordonner la résistance et organiser une rébellion. À la suite du conflit armé, Riel s'enfuit aux États-Unis. La colonisation par les blancs continue à s'étendre vers l'ouest. Les promesses de protéger les droits des Métis sont ignorées.

**1876**  
La **Loi sur les Indiens** est adoptée par le gouvernement du Canada sous prétexte que la surveillance économique, sociale et politique des peuples des Premières Nations (et de leurs terres) faciliterait l'assimilation. Plusieurs amendements subséquents limitent encore plus leurs droits et libertés. Les changements comprennent l'interdiction des chefferies héréditaires et de toute autre forme de gouvernance; l'expropriation de terres des réserves pour des fins publiques; le besoin d'obtenir la permission de sortir des réserves dans certaines provinces; l'interdiction de pratiquer le **potlatch** ou les **danse du soleil**; la fréquentation obligatoire des **pensionnats indiens**; la révocation du statut d'Indien lorsqu'émancipé; et le besoin d'obtenir le consentement du commissaire des affaires autochtones pour engager un avocat pour soumettre une revendication territoriale à la cour.



**1883**  
Le premier ministre John A. Macdonald autorise la création des **pensionnats indiens**, dirigés par les églises chrétiennes, afin de forcer l'assimilation des enfants autochtones aux pratiques et à la culture euro-canadiennes.

**1885**  
Les **Métis** et leurs alliés des Premières Nations mènent une résistance de cinq mois, la **résistance du Nord-Ouest**, contre le gouvernement fédéral dans ce qui est aujourd'hui la Saskatchewan et l'Alberta. Inquiets de l'empiètement des colons blancs et du gouvernement sur leurs terres, les Métis forment un gouvernement provisoire dans la région, mené encore une fois par **Louis Riel**. La **Déclaration des droits des Métis** demande une amélioration du traitement de tous les résidents de la région, incluant les droits fonciers, la représentation politique et une meilleure éducation. Alors que leurs demandes sont ignorées, les Métis, menés par **Gabriel Dumont**, prennent des mesures militaires, mais les troupes fédérales triomphent. Riel est pendu pour trahison, et les chefs cris **Mistahimaskwa (Big Bear)** et **Pitikwahanapiwiwin (Poundmaker)** sont emprisonnés.



**1919**  
La **Ligue des Indiens** est formée afin de se battre pour de meilleures conditions de vie et la protection des droits et des pratiques autochtones. Bien que son efficacité soit altérée par le harcèlement gouvernemental, la surveillance policière et la manque d'unité entre les groupes autochtones, elle établit les bases de l'organisation politique autochtone pour le futur.



**1923**  
Le chef Cayuga **Deskahesh (Levi General)** se bat pour que la Ligue des Nations reconnaisse la souveraineté des Six Nations de la rivière Grand.

**1939–1945**  
Entre 5 000 et 8 000 soldats autochtones se battent pour le Canada durant la **Deuxième Guerre mondiale**, se battant au sein de toutes les campagnes et batailles principales. La plupart ne reçoivent pas le même soutien ou la même compensation que les autres vétérans après leur retour au pays.



**1953**  
Dans le cadre de la réinstallation d'Inuits dans l'Arctique extrême, le gouvernement fédéral déplace de force 87 Inuits d'Inukjuak, dans le nord du Québec, vers les îles Ellesmere et Comwallis. La réinstallation faisait partie de l'effort du gouvernement d'assurer sa souveraineté dans les territoires du Nord durant la guerre froide. Le soutien adéquat pour ces communautés ne suit pas.

**2015**  
La **Commission de vérité et réconciliation** des pensionnats indiens produit son rapport final, documentant les expériences d'approximativement 150 000 élèves et survivants des pensionnats indiens.

**2016**  
Une enquête sur les **femmes et les filles autochtones disparues et assassinées** est lancée en réponse aux appels à l'action de différentes familles, communautés et organisations.

**1974**

L'**Association des femmes autochtones du Canada** est fondée afin de se battre pour le bien-être social, politique et économique des femmes et des filles autochtones. Elle promeut l'éducation, remet en question les politiques discriminatoires et s'affaire à diminuer les inégalités.

**1982**  
L'**Assemblée des Premières Nations** est formée à partir de la Confrérie autochtone nationale afin de promouvoir les intérêts des Premières Nations sur les questions d'autonomie gouvernementale, de respect des droits des traités, d'éducation, de santé, des terres et des ressources.

**1985**  
La **Loi sur les Indiens** est modifiée afin d'aborder la discrimination à laquelle font face les femmes des Premières Nations, qui perdent leur statut indien si elles marient un Indien non inscrit. Ce changement se produit lorsque **Sandra Lovelace Nicholas**, une femme **Wolastoqiyik (Maliseet)** du Nouveau-Brunswick, présente son cas au Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

**1990**  
L'**Accord du lac Meech** s'effondre lorsque **Elijah Harper**, le seul membre des Premières Nations dans la législature du Manitoba, bloque son adoption en citant son échec dans la consultation des Premières Nations et la reconnaissance de leurs droits constitutionnels.

**1996**  
La fermeture du pensionnat indien Gordon, à Punnichin, en Saskatchewan, marque la fin du système des pensionnats indiens au Canada.

**Années 1970–2000**  
La Cour suprême fait plusieurs décisions clés sur les peuples autochtones, dont : 1) un jugement en 1997 affirmant que les droits fonciers autochtones traditionnels ne peuvent être éliminés par le gouvernement de la Colombie-Britannique et validant les témoignages oraux comme source de preuves; et 2) un jugement en 2003 qui prescrit trois conditions pour le statut de Métis : l'auto-identification comme Métis, un lien ancestral à une communauté métisse, et l'acceptation par la communauté métisse.

**2000**  
Les termes de l'**entente Nisga'a finale** sont mis en œuvre, octroyant aux Nisga'a la somme de 196 millions de dollars sur une période de 15 ans ainsi qu'un gouvernement autonome communal et le contrôle des ressources naturelles dans une partie du nord-ouest de la Colombie-Britannique.

**2006**  
L'entente des revendications territoriales des Inuits du Nunavik est mise en œuvre, traitant de la propriété foncière et des ressources de la baie James, la baie d'Hudson, le détroit d'Hudson et la baie d'Ungava, ainsi qu'une partie du nord du Labrador.

**2008**  
Le premier ministre Stephen Harper fait un discours d'excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens au Canada pour le mal qui a été causé par les buts d'assimilation, par l'abus James, la baie d'Hudson, le détroit d'Hudson et la baie d'Ungava, ainsi qu'une partie du nord du Labrador.



**2015**  
La juge en chef de la Cour suprême du Canada, Beverley McLachlin, affirme que le mauvais traitement des peuples autochtones est « la tache la plus flagrante sur l'histoire du Canada ». De plus, elle qualifie les efforts d'assimilation de « génocide culturel ».

**2016**  
Dans l'affaire **Daniels c. Canada**, la Cour suprême juge que les Métis et les personnes autochtones non inscrites sont des « Indiens » selon la définition légale de l'article 91.24 de la **Loi constitutionnelle de 1867**. Comme les Inuits, ils ne sont pas inclus dans la **Loi sur les Indiens**.

**2016**  
Le Canada signe officiellement la Déclaration sur les droits des peuples autochtones de l'ONU de 2007, qui reconnaît les droits des peuples autochtones à une autonomie gouvernementale, des pratiques culturelles, des terres et la sécurité.

**1976**

Une campagne contre la chasse aux phoques menée par Greenpeace attaque les pratiques de chasse des Inuits, dévastant l'économie des communautés inuites pour plusieurs années. Greenpeace exprime leur regret publiquement en 2014.

**1982**  
La **Constitution canadienne** est repatriée et, grâce à l'activisme des peuples autochtones, l'article 35 reconnaît et affirme les droits et titres autochtones. Plus tard, l'article 37 est modifié, obligeant le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux à consulter les peuples autochtones au sujet des questions en suspens.

**1984**  
Les **Inuvialuit** et le gouvernement fédéral signent la Convention définitive des Inuvialuit finale, une énorme **revendication territoriale** de l'Arctique occidental.

**Années 1980–1990**  
Plusieurs confrontations de nature politique ont lieu sur des terres contestées. Plus de 800 personnes sont arrêtées durant la « guerre dans les bois », lorsque les **Tla-o-qui-ahit** et les activistes environnementaux se battent pour protéger les anciennes forêts des bûcherons à **Clayoquot Sound**, en Colombie-Britannique. La **crise d'Oka** voit une confrontation de 78 jours entre les activistes mohawks et la police provinciale du Québec. Les tensions reliées à l'occupation par les Premières Nations de Kettle et Stony Point dans le parc provincial d'**Upperwash** contribuent à la mort du protestataire Dudley George aux mains d'un officier de la police provinciale de l'Ontario.

**1993**  
Les Inuits et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et du Canada signent l'entente des revendications territoriales du Nunavut, le plus grand de l'histoire du Canada. En 1999, un nouveau territoire, le Nunavut, est créé avec les portions centrales et de l'est des Territoires du Nord-Ouest.

**1996**  
Le rapport final de la **Commission royale sur les peuples autochtones** est publié. Il recommande une enquête publique sur les effets des pensionnats indiens et demande l'amélioration des relations entre le gouvernement, les peuples autochtones et les Canadiens non autochtones.

Images: Pictograph Mi'kmaq dans le parc national Kejimikujik, N.É. (Musée de la Nouvelle-Écosse/P179/5/60.2N/19.34S); La Proclamation royale de 1763 (Bibliothèque et Archives Canada/13-26/No. 1386632); Rencontre entre Brock et Tecumseh par Lorne K. Smith, v. 1920 (BAC/C-011052); Conseillers du gouvernement provisoire de la nation métisse, 1870 (BAC/PA-012854); Traités indiens, de l'Atlas national du Canada, 5<sup>e</sup> édition, 1991 (Licence du gouvernement ouvert – Canada/Ressources naturelles Canada); Un jeune garçon autochtone avant son entrée à l'école et « Un jeune garçon autochtone après son entrée à l'école » (Archives provinciales de la Saskatchewan/R-AR2223-1 et R-AR223-2); Le chef Métis Louis Riel, v. 1879-1885 (BAC/C-052177); Ensemble de médailles de Francis Pegahmagabow (Musée canadien de la langue/20040035-001); « Conférence de la Ligue des Indiens de France et de la province du Québec », 1921 (Archives Glenbow/WA-928-1); P.H. Bryce, L'Histoire d'un crime national [The Story of a National Crime], 1922 (Archive de l'Internet); Le Sergeant Tommy Prince avec son frère, Morris Bryce, 1945 (BAC/PA-142289); Fiche d'identification inuite, verso et recto (Musée canadien de l'histoire IV-C-496/D2002-01371 et D2002-01370); Élection fédérale à la salle du conseil de Hiawatha, 1960 (BAC/PA-123915); Logo de l'Association des femmes autochtones du Canada; « Quevich et ses enfants », pensionnat indien Qu'Appelle, v. 1900 (Archives de la Saskatchewan/RA22200-0223965); Sénatrice Sandra M. Lovelace Nicholas (bureau du sénatrice Sandra Lovelace Nicholas); Pensionnat indien Gordon, Punnichin, Saskatchewan, v. 1930 (Archives de l'Église anglicane du Canada/PT93-103-57-15); Des jeunes marcheurs cris arrivent à Ottawa (Dreamstime.com/Pak McMinn/30051673); La Résistance par Jasmine Wenigwans, 2012 (Arts et récits autochtones et Historica Canada); Étoupe du matin (Morning Star) par Alex Janvier, 1993 (Musée canadien de l'histoire VI-D-276/IM2009-0085-0001-Dm); Mât totemique à Vancouver (Dreamstime.com/Jerry Koll/45960383).